**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 52 (1944)

Heft: 2

**Quellentext:** Vaud et Valais en 1799

Autor: Polier, Henri

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Maintenant, ces tours n'ont plus d'utilité, ni au point de vue militaire, — si jamais elles en ont eu une, — ni comme postes de surveillance de vignes, car les maraudeurs sont devenus rares, ce qui n'impose plus les mêmes soins de garde. Mais elles servent d'abris pour les vignerons ou de remises à outils. Celle du Petit-Désaley loge du matériel contre l'incendie du quartier voisin, un hydrant étant à proximité. Après les avoir protégés des ennemis et des voleurs, cette tour protège aujourd'hui ses voisins contre le feu. Heureuse utilisation d'une chose ancienne et raison de conserver précieusement ces vieux bâtiments. C'est ce qu'a compris le conseil communal de Morges, dans une décision prise en 1922, libellée comme suit dans ses procès-verbaux : « Cette tour est très vieille, puisqu'on ne peut dire à quel siècle elle remonte, ni par qui elle a été construite; c'est donc bien un vestige du passé qu'il serait indiqué de conserver. »

Nous applaudissons à cette sage décision, et il faut souhaiter que les trois tours en question resteront encore longtemps debout.

Elles sont les témoins d'un vieux passé, d'anciens usages, et elles donnent une note pittoresque dans ce beau coin de notre pays.

E. GAVILLET.

# Vaud et Valais en 1799

On sait qu'à l'époque de la Révolution le Haut-Valais fut opposé au nouveau régime qui mettait fin à son ancienne domination sur le Valais romand. Forcé de se soumettre en 1798, il se révolta l'année suivante lorsque commença la guerre de la seconde coalition contre la France et l'entrée des Autrichiens en Suisse. Ils combattirent avec des chances diverses mais durent

reculer rapidement à la suite de la prise de leur camp fortifié de Finges par les troupes du général Xaintrailles au milieu de mai. Ils continuèrent cependant à résister et bientôt leurs adversaires manquèrent de munitions.

La lettre ci-dessous, adressée par Henri Polier, Préfet national du canton du Léman, à Lausanne, au Commissaire du Directoire français à Genève, alors chef-lieu du département du Léman, montre dans quelle grave situation cette circonstance mettait en Valais, les troupes françaises et vaudoises combattant pour le nouveau régime.

Cette lettre faisait partie d'une collection de documents originaux appartenant au regretté et bien connu Henry Correvon à Floraire, (Chêne-Bourg, près Genève). Elle nous a été aimablement communiquée par son fils et successeur, M. Arnold Correvon.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE, UNE ET INDIVISIBLE

Lausanne, le 8 Juin 1799.

Le Préfet National du Canton du Léman au Citoyen Dumont, Commissaire du Pouvoir Exécutif près l'Administration Centrale du Département du Léman.

## Citoyen Commissaire!

La Patrie est en danger, notre cause est commune et dans ce moment vous sentirés avec moi que des formes qui tiendraient à retarder l'emploi des moyens commandés par une urgente nécessité pourraient nous perdre. L'intérêt du Canton Léman, celui de ses bons et bien chers voisins du Département du Léman et du Mont-Blanc, ne forment qu'un seul et même intérêt pour le rapport de la défense contre les ennemis extérieurs; l'insurrection du Valais donnant entrée aux Autrichiens dans nos contrées et exposant l'Armée Française en Helvétie a être prise par ses derrières, les deux Républiques ont concouru dans la mesure de leurs forces respectives à réprimer cette dangereuse Rébellion. Neuf à dix mille Français et deux mille Suisses y ont été employés et y sont encore, occupés à contenir non seulement le reste des Révoltés mais bien plus encore l'irruption des Autrichiens qui ont pénétré par le St. Plomb et la Furca, mais ce que le canton du Léman a fourni seul, c'est la Munition de Guerre, à l'exeption de quelques envois venus de l'Arsenal de Berne, il en est résulté un tel dénuement qu'après avoir mis en réquisition tout le plomb existant en balles et en saumons chez les marchands du Canton, le tout a été consommé par les troupes en Valais. Il en est de même des Mitrailles et des Boulets de 2. 4 et 6 livres de balle; les conséquences de cette consommation qui a été extraordinaire (attendu qu'on avait été bien loin de s'attendre à une aussi longue résistance) sont affreuses, nos braves Défenseurs, comme vous le voyés, Citoyen Commissaire, par l'incluse, se trouvent réduits à n'avoir point d'autre moven de défense et d'attaque que la bayonnette, vous seul pouvés dans ce moment les tirer de cette dangereuse situation dont le résultat inévitable ferait livrer à l'ennemi quelle que fût la bravoure des Républicains, vos Départements et notre Canton, je prends donc l'unique parti qui nous reste, celui de vous requérir, comme je le fais par la présente au nom du Salut commun, d'envoyer sans aucun retard ce dont on peut disposer à Genève des munitions ci-contre spécifiées, vous observant que les Boulets de 2. 4 et même 6 n'étant pas à l'usage de la défense d'une place, l'emploi que je vous propose ne peut compromettre la défense de Genève, je dis plus, il la défend directement en empêchant son approche à l'ennemi.

Je vous envoye ci-joint le Calibre des pièces qui sont en Valais, il est essentiel de le comparer avec les boulets.

Si nous avons le malheur que ceux dont vous pouvés disposer ne soyent pas calibrés, il faut nous envoyer le plus possible de Mitraille que nous confectionnerions ici en Gargousses, nous avons encore de la poudre mais point de plomb, envoyez-nous en balles et en saumons ; ces matières non confectionnées doivent être envoyées au Port d'Ouchy et seront délivrées contre récépissé de notre Bureau Militaire. Si les Boulets et Mitrailles sont calibrés et que vous puissiez faire un envoi de Cartouches à balles confectionnées, cette partie prête à être mise en usage devrait de suite être envoyée par eau au Bouveret en bas-Valais ; les Commissaires du Gouvernement et le Général Xaintrailles en seroient avertis.

Telle est, Citoyen Commissaire, l'urgente réquisition que je vous adresse et dont votre patriotisme si vrai, si éclairé sentira l'importance sans que je doive m'étendre ultérieurement sur un objet de cette évidence; Je dois encore observer que Berne, l'unique Arsenal à ma portée, ne présente pas dans cette occasion une ressource à cause de la distance, de la difficulté de suppléer sans argent aux transports, d'autant plus que les voitures sur la route sont depuis plusieurs jours en réquisition pour l'Armée Massena et qu'enfin, j'ai tout lieu de présumer que cet Arsenal lui-même est épuisé.

Agréez, Citoyen Commissaire, en attendant avec confiance une réponse favorable et l'accomplissement de mes vœux pour nos intérêts communs, l'assurance d'une considération distinguée et mes salutations fraternelles.

> Le Préfet National signé : Hri Polier